

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi deux novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 27 octobre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2ème adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4ème adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5ème adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6ème adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7ème adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8ème adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9ème adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10ème adjoint	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
 M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sabrina WEDE)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Absents :

M. Carl N'GUELA  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	28

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Romuald PIDJOT est désigné secrétaire de séance.

Mmes Elizabeth RIVIERE, Elodie FERRALI, Chantal COURTOT et Nina JULIÉ, représentantes de la Ville au sein du conseil d'administration de la SAEML Mont-Dore Environnement, se sont retirées de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 102/23/XI

APPROUVANT LE RAPPORT ECRIT  
RELATIF A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE  
MONT-DORE ENVIRONNEMENT, POUR L'EXERCICE 2022

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 02 novembre 2023,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'ordonnance n°2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés d'économie mixte locales,

Vu la note explicative de synthèse n°72/2023 du 27 octobre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 18 octobre 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Est approuvé le rapport écrit relatif à la société anonyme d'économie mixte locale Mont-Dore Environnement, pour l'exercice 2022.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 02 NOVEMBRE 2023

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Romuald PIDJOT



Le Maire

Eddie LECOURIEUX


Ampliations :  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
SAEML Mont-Dore Environnement  
Direction des finances et de l'informatique  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20231102-102-23-XI-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2023  
Date de réception préfecture : 03/11/2023



# SAEML MONT-DORE ENVIRONNEMENT

## Rapport de gestion Année 2022

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I-</b>	<b>ACTIVITES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>4</b>
A)	Tonnages globaux .....	4
B)	Les refus .....	6
C)	QAV et PAV .....	7
D)	Porte à porte – Ville du Mont-Dore .....	9
E)	Porte à porte – Ville de Dumbéa.....	11
F)	Clients privés .....	13
G)	Production de balles .....	14
H)	Exports et valorisation .....	15
<b>II-</b>	<b>POINTS MARQUANTS.....</b>	<b>16</b>
A)	Dénonciation du contrat de sous-délégation / Csp .....	16
B)	Collecte en porte à porte – Ville de Dumbéa.....	16
C)	Vente des actions de la Ville du Mont-Dore .....	16
D)	REP Emballages .....	16
E)	Visite ICPE .....	17
<b>III-</b>	<b>OBJECTIFS 2023.....</b>	<b>18</b>
<b>IV-</b>	<b>PRESENTATION DES COMPTES DETAILLES .....</b>	<b>19</b>

Mesdames, Messieurs, chers administrateurs,

Vous avez été convoqués au conseil d'administration afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation de Madame RIVIERE, en remplacement de Monsieur BERTHELOT, aux fonctions de représentant de la ville du Mont-Dore au conseil d'administration de la SAEML MONT-DORE ENVIRONNEMENT ;
- Arrêté des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Projet d'affectation et de répartition des résultats ;
- Projet de rapport de gestion ;
- Convocation de l'assemblée générale annuelle, fixation de son ordre du jour, projets de résolution ;
- Points divers

# I - ACTIVITES DE LA SOCIETE

## A) TONNAGES GLOBAUX

Pour l'année 2022, **1 414 tonnes de déchets bruts** ont été réceptionnés soit **113 tonnes** de plus qu'en 2021.

Provenance de ces déchets :



**PAV/QAV**  
**689 tonnes**



**PAP Mont-Dore**  
**278 tonnes**



**PAP Dumbéa**  
**143 tonnes**

**Entreprises privées**  
**304 tonnes**

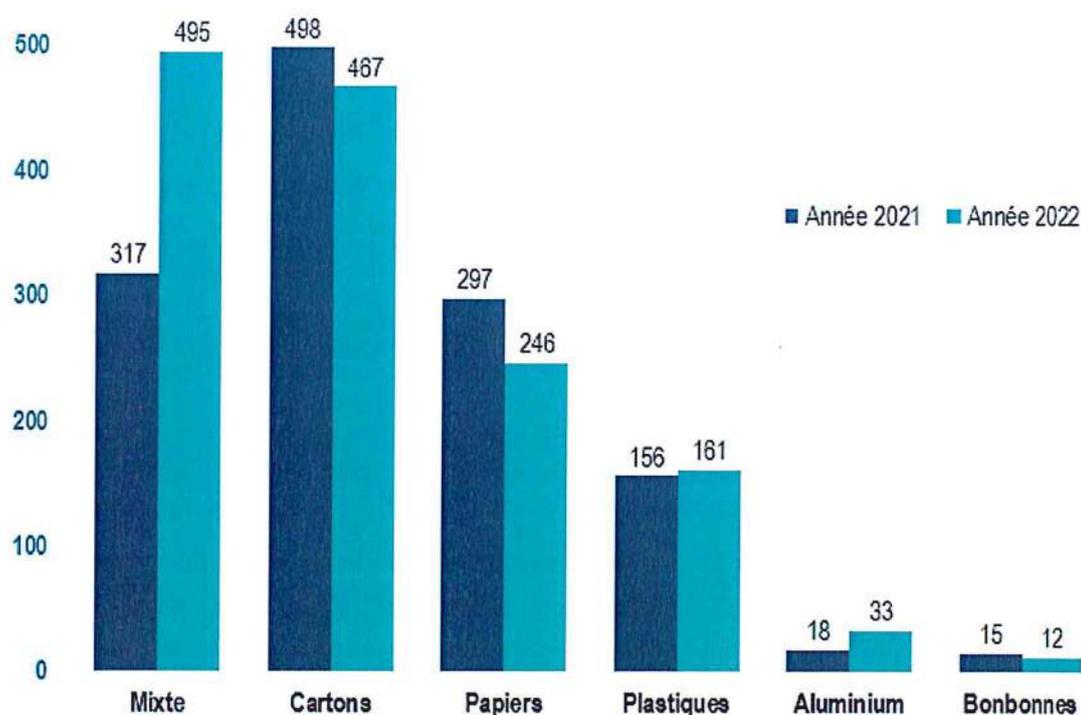


La répartition par matières en tonnes se présente comme suit :

							TOTAL
Année 2022 en T	495	467	246	161	33	12	1 414
Année 2021 en T	317	498	297	156	18	15	1 301
<i>Variation</i>	<b>+178</b>	<b>-31</b>	<b>-51</b>	<b>+5</b>	<b>+15</b>	<b>-3</b>	<b>+113</b>
%	35%	33%	17%	11%	2%	1%	100%

Les tonnages les plus importants sont les mixtes (les bacs en porte à porte des communes du Mont-Dore et de Dumbéa) qui représentent 35%. PM : le porte à porte de la ville de Dumbéa a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Les cartons issus des points d'apports volontaires et des quais d'apports volontaires représentent également une part importante (33%) combien même une nette diminution d'entrées a été observée (-31 tonnes par rapport à 2021 soit - 6.3%).



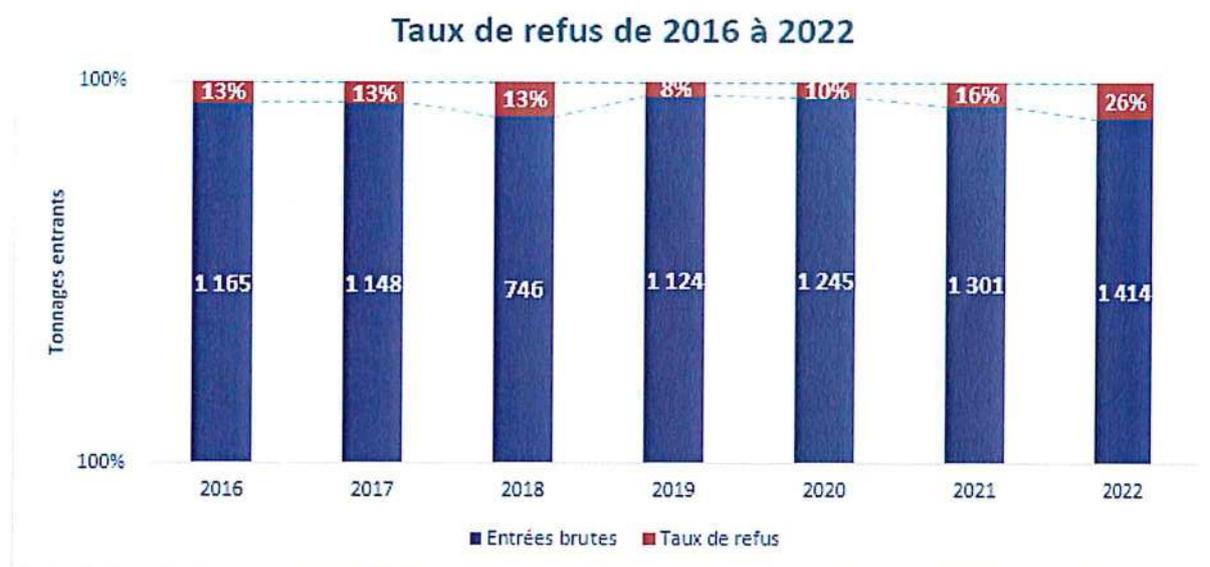
On note également moins d'entrées pour le papier, 246 tonnes en 2022 contre 297 tonnes en 2021. 51 tonnes de moins (-17.2%).

## B) LES REFUS

Les refus pour l'année 2022 représentent 374 tonnes soit 26% du gisement entrant brut.

La moyenne des 6 dernières années est de 12%. Le plus fort taux de refus est sur les QAV et PAV du Grand Nouméa.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entrées brute:	1 165	1 148	746	1 124	1 245	1 301	1 414
Entrées net	1 018	1 003	646	1 035	1 124	1 091	1 040
Total Refus	147	145	100	89	121	210	374
Taux de refus	13%	13%	13%	8%	10%	16%	26%



### Répartition par clients

Clients	Déchants entrants (en tonnes)	Refus (en tonnes)	% refus s/ les entrées du client	% refus s/ totalité des entrants (1414 T)
Dumbéa	142,52	36,32	25%	3%
Csp	689,36	197,63	29%	14%
Mont-Dore	278,22	101,12	36%	7%
Entreprises div	304,36	39,19	13%	3%
	1 414,46	374,26	-	26%

## C) QAV/PAV

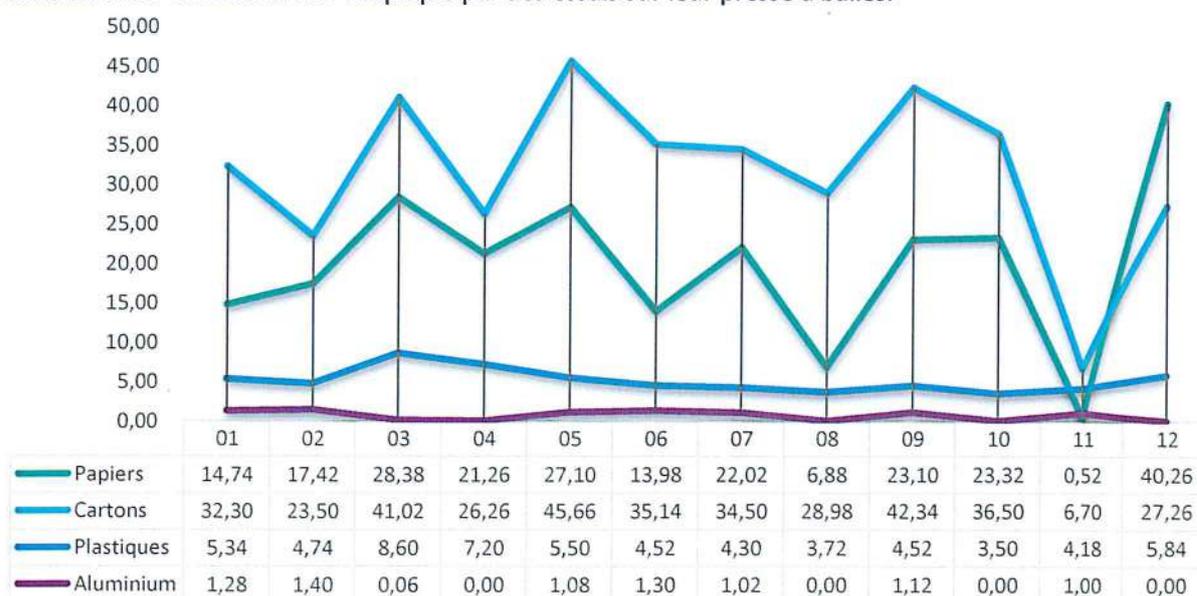
Les apports issus des QAV et PAV du Grand Nouméa représentent pour l'année 2022, **689 tonnes** soit **49%** du gisement **total entrant brut**.

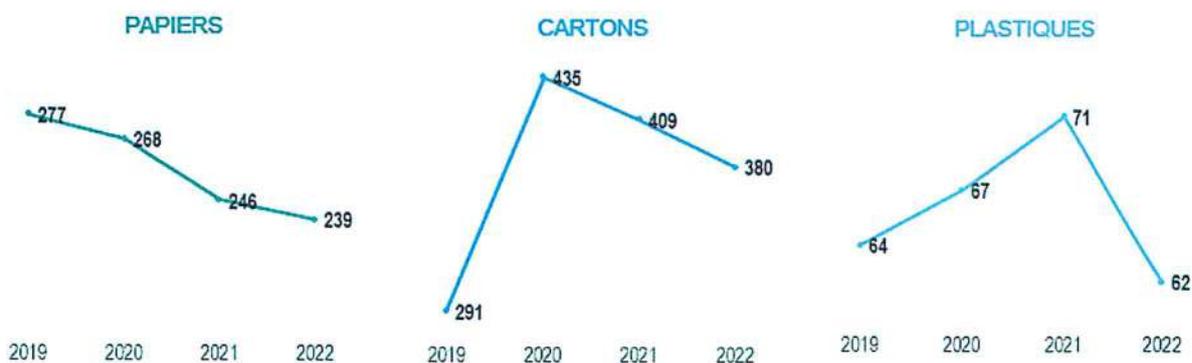
**Chiffre d'affaires 2022 : 54 488 000 FHT**

Matières	Total	%
Papiers	238,98	35%
Cartons	380,16	55%
Plastiques	61,96	9%
Aluminium	8,26	1%
<b>TOTAL</b>	<b>689,36</b>	

	Papiers	Cartons	Plastiques	Aluminium	TOTAL
Janvier	14,74	32,30	5,34	1,28	53,66
Février	17,42	23,50	4,74	1,40	47,06
Mars	28,38	41,02	8,60	0,06	78,06
Avril	21,26	26,26	7,20	0,00	54,72
Mai	27,10	45,66	5,50	1,08	79,34
Juin	13,98	35,14	4,52	1,30	54,94
Juillet	22,02	34,50	4,30	1,02	61,84
Août	6,88	28,98	3,72	0,00	39,58
Septembre	23,10	42,34	4,52	1,12	71,08
Octobre	23,32	36,50	3,50	0,00	63,32
<b>Novembre</b>	<b>0,52</b>	<b>6,70</b>	<b>4,18</b>	<b>1,00</b>	<b>12,40</b>
Décembre	40,26	27,26	5,84	0,00	73,36
<b>Total</b>	<b>238,98</b>	<b>380,16</b>	<b>61,96</b>	<b>8,26</b>	<b>689,36</b>

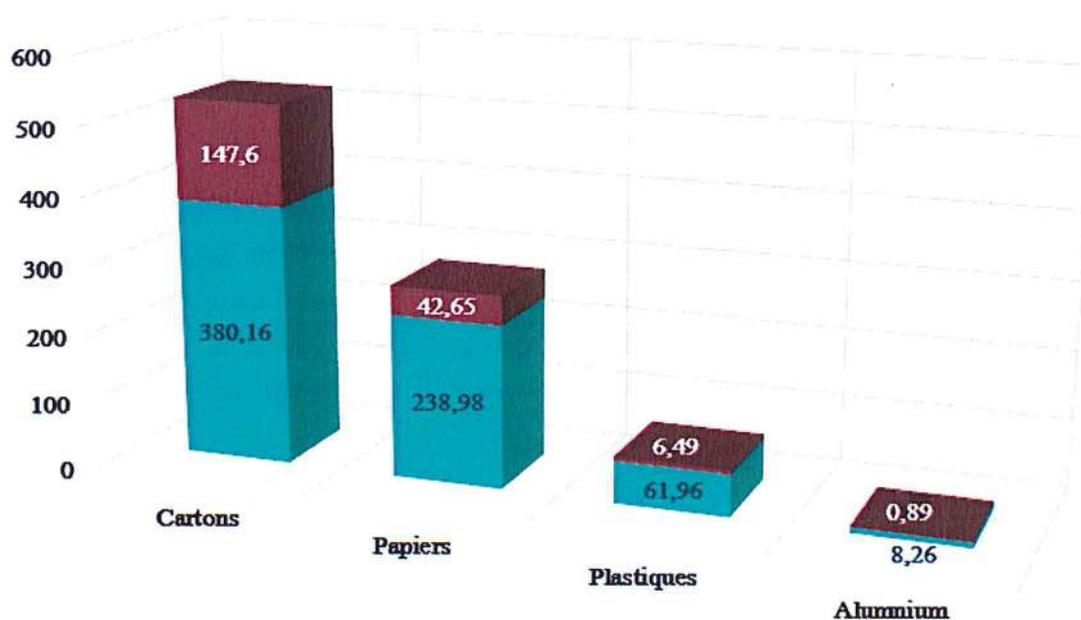
On note une baisse des entrants en 2022, 730 tonnes avaient été livrées en 2021 contre 689 tonnes. Une baisse de 41 tonnes. Au mois de novembre 2022, seulement 12,4 tonnes ont été livrées contre une moyenne mensuelle de 57 tonnes. La CSP l'explique par des essais sur leur presse à balles.



Courbes de tendance de 2019 à 2022Les refus issus des QAV

Matières	Déchants entrants (en tonnes)	Refus (en tonnes)	% refus s/ totalité des entrants (tous clients)	% refus sur les entrants du client
Cartons	380,16	147,60	10%	21%
Papiers	238,98	42,65	3%	6%
Plastiques	61,96	6,49	0%	1%
Aluminium	8,26	0,89	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>689,36</b>	<b>197,63</b>	<b>14%</b>	<b>29%</b>

■ Entrants bruts ■ Refus



## D) PORTE A PORTE – VILLE DU MONT-DORE

*En octobre 2021*, le prix du porte à porte est passé de **109 000 F/tonne** à **80 000 F/tonne**. Sur la base des discussions entre la CSP et MDE, cette baisse de tarif aurait dû être compensée par un apport de déchets plus conséquent des QAV/PAV. Le chiffre d'affaires pour le PAP de la commune du Mont-Dore en 2022 est de : **22 257 600 FHT**

	2022	2021	
Janvier	24,94	23,78	
Février	20,60	29,50	
Mars	19,34	33,40	
Avril	26,04	26,44	
Mai	23,98	22,54	
Juin	21,50	22,34	
Juillet	21,26	26,06	
Août	24,52	26,18	
Septembre	24,28	28,96	
Octobre	21,64	24,88	
Novembre	26,34	28,80	
Décembre	23,78	24,06	
<b>Total</b>	<b>278,22</b>	<b>316,94</b>	<b>-38,72</b>

	Déchets entrants	Refus en tonne	Tonnages nets
PAP Ville du Mont-Dore	278,22	101,12	177,10

*Sur les 278.22 tonnes entrantes, 36% ont été enfouis.*

Types de refus retrouvé :



## E) PORTE A PORTE – VILLE DE DUMBEA

La collecte du porte à porte de la commune de Dumbéa a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022, 250,32 tonnes ont été collectées.

Seulement 142,52 tonnes ont été traitées par Mont-Dore Environnement. En effet, 107,80 tonnes correspondant de mars à juillet ont dû être livrées à la CSP. Cela représente 8 624 000 FHT de moins sur le chiffre d'affaire de la part TRAITEMENT.

Chiffre d'affaires COLLECTE	Chiffre d'affaires TRAITEMENT
11 647 390 FHT	11 401 600 FHT

	COLLECTE	TRAITEMENT
Janvier	0,00	0
Février	0,00	0
Mars	19,90	0
Avril	18,36	0
Mai	20,60	0
Juin	24,80	0
Juillet	24,14	0
Août	24,04	24,04
Septembre	26,12	26,12
Octobre	25,44	25,44
Novembre	31,36	31,36
Décembre	35,56	35,56
<b>Total</b>	<b>250,32</b>	<b>142,52</b>

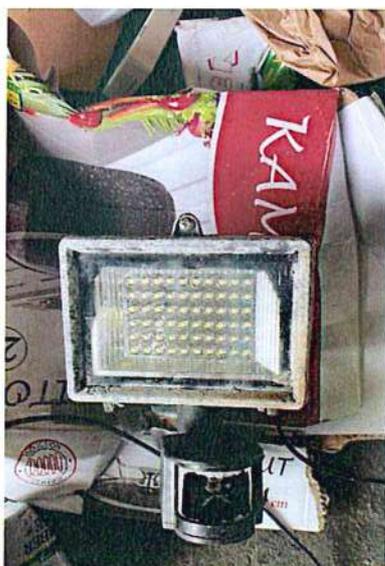
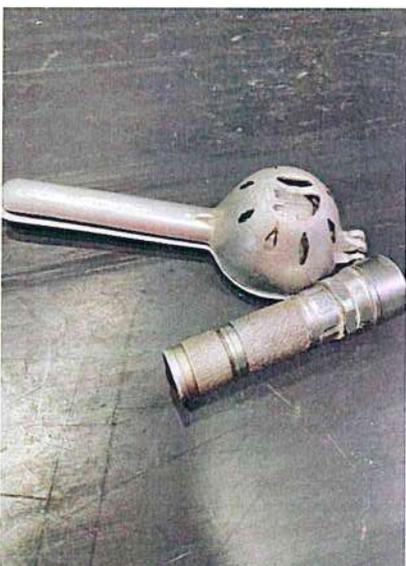
TONNAGES COLLECTÉS



	Déchets entrants	Refus en tonne	Tonnages nets
PAP Ville de Dumbéa	142,52	36,32	<b>106,20</b>

Bien qu'un contrôle visuel soit effectué, accéder au fond du bac n'est pas possible. Beaucoup de plastiques souples, de verre, câbles électriques et autres objets divers (cf photos), sont mis dans les bacs jaunes et cela pesant beaucoup plus lourd que les emballages vides, ainsi le poids des refus peut augmenter disproportionnement.

#### Types de refus retrouvé :



## F) CLIENTS PRIVÉS

En 2022, la part des clients privés représentent 304 tonnes soit 50 tonnes de plus qu'en 2021.

Ces clients privés ont fait l'objet d'un démarchage à l'initiative de la SEAML MDE ; ils représentent 20% du CA de MDE dont les principaux sont :

Clients privés	Tonnages
Emc	112,34
Entreprises div.	79,62
O Waste	63,44
Siem	36,98
Cienc	11,98
<b>Total</b>	<b>304,36</b>

Concernant la société Now (Olétri), un accord a été passé en 2020 prévoyant :

Une benne d'aluminium livrée pour une benne de plastiques traitée au tonnage équivalent. Dans le cas où le tonnage est non compensé du plastique par l'alu, le montant de la tonne de plastique est facturé.

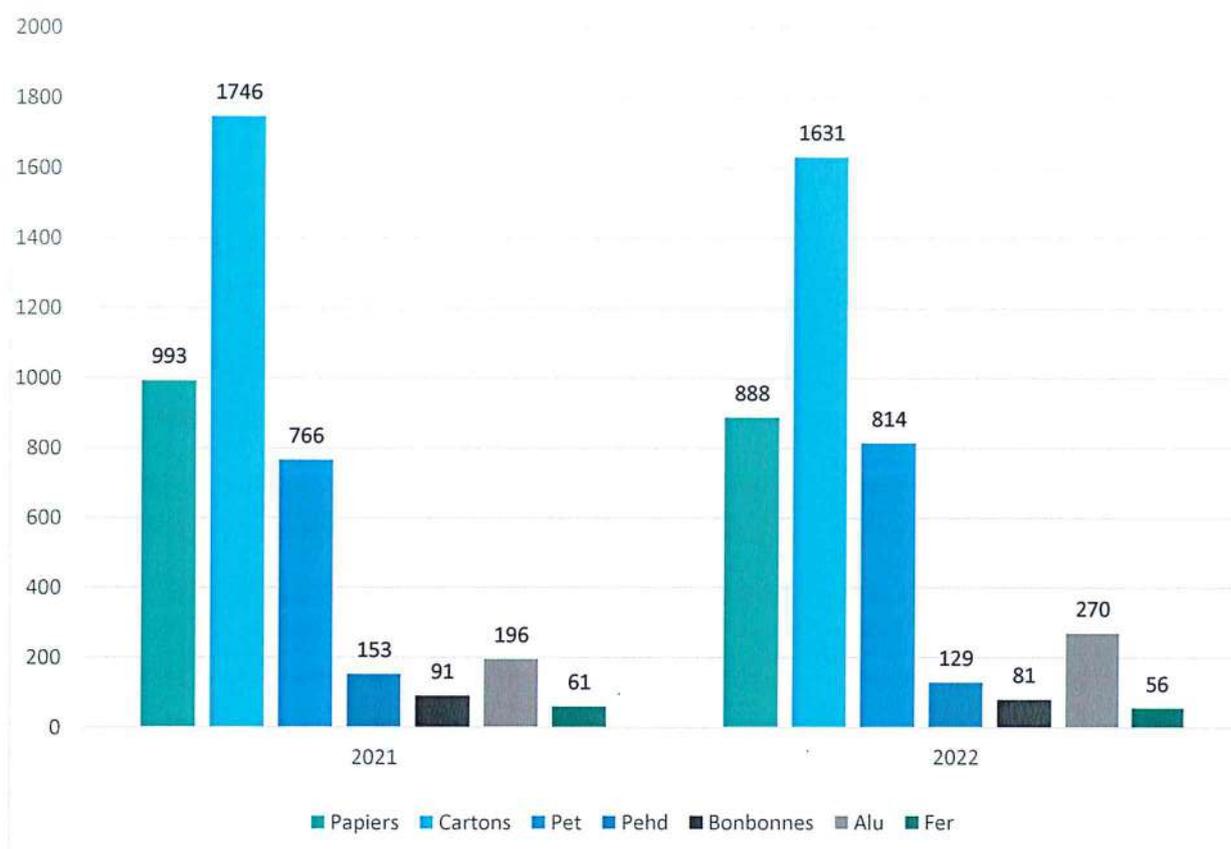
Clients	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb	Octobr	Novemb	Décemb	Total
CIENC	0,66	0,68	0,30	2,54	1,74	0,00	1,96	0,00	0,92	2,14	1,04	0,00	11,98
OLETRI	4,98	0,90	4,18	6,64	5,08	6,68	4,52	3,38	3,18	7,52	7,84	8,54	63,44
EMC	9,34	7,08	10,08	9,90	14,22	7,10	8,28	13,84	9,06	6,28	6,86	10,30	112,34
SIEM	2,96	2,28	4,22	2,86	2,62	2,52	2,76	2,06	2,50	3,16	4,00	5,04	36,98
ENTREPRISES	5,96	5,46	6,60	8,16	7,64	7,18	5,12	7,16	6,70	5,50	7,26	6,88	79,62
<b>TOTAUX</b>	<b>23,90</b>	<b>16,40</b>	<b>25,38</b>	<b>30,10</b>	<b>31,30</b>	<b>23,48</b>	<b>22,64</b>	<b>26,44</b>	<b>22,36</b>	<b>24,60</b>	<b>27,00</b>	<b>30,76</b>	<b>304,36</b>

## G) PRODUCTION DE BALLEES

**3 869 balles** ont été produites soit l'équivalent de **942 tonnes**.

*Pour mémoire, 4 006 balles avaient été produites en 2021 pour l'équivalent de 856 tonnes.*

Il ne s'agit pas d'une baisse de production mais cela est dû à des réglages réalisés sur la presse à balles. Les balles sont désormais plus denses et plus lourdes que celles produites en 2021 ce qui permet de rentabiliser les exports avec des conteneurs plus chargés.



## H) EXPORTS ET VALORISATION

**837 tonnes** de déchets ont été exportées pour valorisation en 2022.



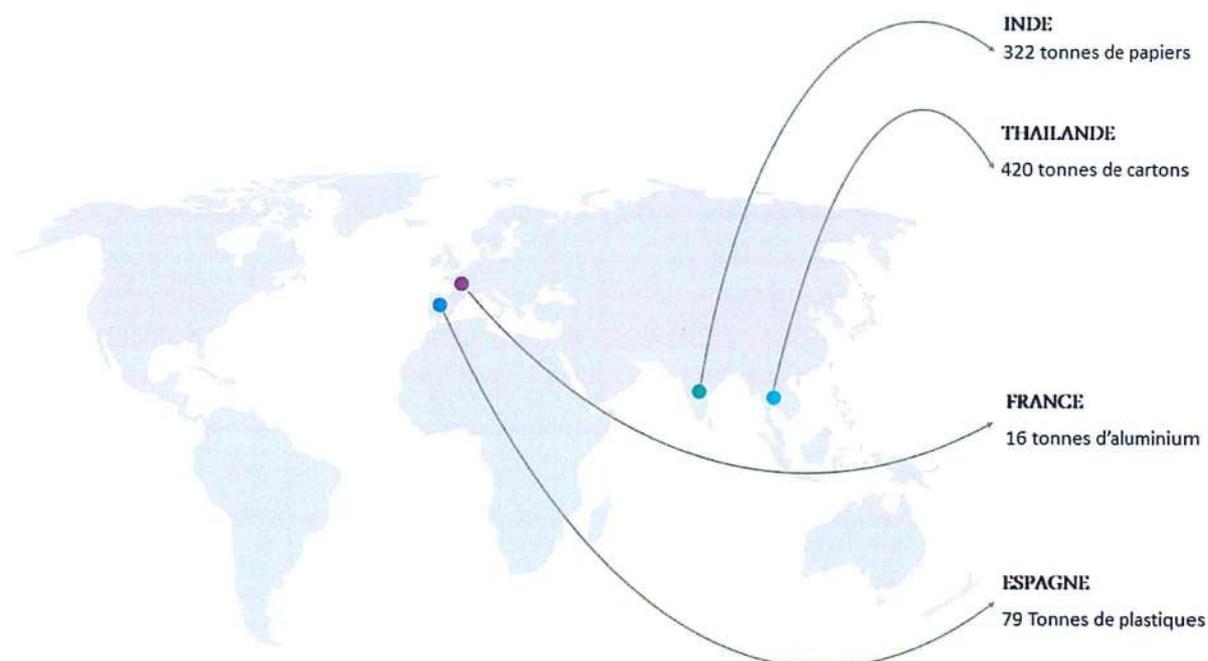
38 conteneurs



3 350 balles

Matières	Nbre de conteneurs	Nbre de balles	Tonnages	Répartition
Aluminium	1	117	16	2%
Cartons	17	1 582	420	50%
Papiers	13	987	322	38%
Pet	7	664	79	9%
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>3 350</b>	<b>837</b>	<b>100%</b>

### Les destinations :



## II - POINTS MARQUANTS

### A) DENONCIATION DU CONTRAT DE SOUS-DELEGATION / CSP

Le contrat de sous-délégation liant Mont-Dore Environnement à la CSP pour l'apport des déchets provenant des PAP de la ville du Mont-Dore a été dénoncée en septembre 2020 par la CSP. Cette dénonciation a pris effet en octobre 2021.

Les discussions entamées depuis 2020 n'ont pas abouties. Il n'existe pas de contrat écrit depuis.

A ce jour la CSP poursuit ses livraisons à MDE pour un coût de traitement ramené à 80 000 FCFP la tonne au lieu de 109 000 F.

Pour pallier la perte induite, MDE a recherché des ressources financières nouvelles par notamment la réalisation de prestations pour des tiers.

### B) COLLECTE EN PORTE A PORTE DE LA VILLE DE DUMBEA

En 2021, la ville de Dumbéa a lancé un appel d'offres sur la collecte des déchets ménagers et assimilés. La SAEML Mont-Dore Environnement candidate, a obtenu les lots suivants :

- Lot 4 – Inventaire et puçage des bacs d'ordures ménagères
- Lot 5 – Fourniture et collecte des bacs en porte à porte pour les déchets valorisables.

A partir de janvier 2022, les bacs jaunes ont été livrés chez les administrés. La collecte a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2022. Pour répondre à ce marché Mont-Dore Environnement a investi dans 2 mini BOM.

Sur instruction de la CSP, les déchets valorisables collectés ont été livrés à Ducos jusque fin juillet et sont livrés et traités directement à MDE depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

### C) VENTE DES ACTIONS DE LA VILLE DU MONT DORE

LA ville du Mont-Dore, actionnaire principal de la SAEML Mont-Dore Environnement (82.85% des actions) a annoncé son souhait de vendre ses parts. Le cabinet Auclair-Dupont a été chargé de cette opération.

### D) REP EMBALLAGES

Dans le cadre de la réglementation relative aux emballages basée sur le principe de la responsabilité élargie du producteur, Mont-Dore Environnement a transmis un dossier de demande d'agrément en tant qu'opérateur de traitement des déchets le 4 novembre 2022. La société a obtenu l'agrément de la Province Sud en mars 2023.

## E) VISITE ICPE

Mont-Dore Environnement a fait l'objet d'un contrôle ICPE le 25 août 2022. Pour rappel le dernier contrôle avait eu lieu le 3 août 2016.

Les différents point relevés sont :

### 1. Situation administrative : Mise à jour des rubriques en conformité avec la nomenclature des ICPE

Depuis 2012 le code de l'environnement de la province Sud a évolué et les modifications de la réglementation (nomenclature ICPE) obligent la mise à jour du classement des activités de la SAEML Mont Environnement pour les rubriques à viser, et plus particulièrement le régime de classement.

En effet, dans la délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC, modifiée par la délibération n°465-2020/BAPS/DDDT du 7 septembre 2020 définissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, le régime d'autorisation de la rubrique n°2714 n'existe plus, et a été remplacé désormais par celui de l'autorisation simplifiée (le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation est supérieur à 1 000 m<sup>3</sup>).

Un porté à connaissance a été transmis pour mise à jour.

### 2. Stockage : Demande de mise à jour concernant les conditions de stockage in situ des balles de matières recyclables

*Les balles de déchets sont entreposées dans le dock de stockage (Dock Nord) et dans les conteneurs placés à proximité de ce dernier.*

Mode opératoire en vigueur à MDE :

- Les balles sont stockées en fonction de leur vulnérabilité aux intempéries et conditions météorologiques, soit dans le dock Nord (papier et cartons prioritairement), soit à l'extérieur (métaux et plastiques)
- Le recours à l'usage de container pour le stockage n'est pas une pratique utilisée, principalement pour des raisons logistiques (Chaque mois le centre de tri produit environ 300 balles soit l'équivalent de 2 containers) et économiques (les coûts de location d'un container ne seraient pas une charge supportable par le centre de tri, ces containers ne sont mis à disposition sur le site qu'au moment de l'emportage avant expédition pour traitement et valorisation).
- Les délais de stockage respectent globalement les conditions exigées par l'arrêté d'autorisation, toutefois l'expédition des balles reste liée aux conditions d'un marché mondial des matières sur lequel le centre de tri, du fait des faibles volumes proposés, ne peut avoir d'influence. Ainsi il peut arriver que des durées de stockages soient supérieures aux exigences de l'arrêté.

**Mont-Dore Environnement a sollicité un ajustement de ces règles d'exploitation**

### 3. Divers documents demandés et transmis

- Les analyses d'effluents
- Le rapport de contrôle des installations électriques
- Le rapport de la presse à balle et du compacteur
- Le registre d'entrée des déchets
- Le plan du réseau
- Les justifications d'export et de valorisation

### III - OBJECTIFS 2023

- Dans le cadre de la mise en place de la filière REP emballage, la SAEML, seule usine de tri bénéficiant des agréments requis, entend jouer un rôle prépondérant. Elle a reçu l'agrément ad hoc en mars dernier pour travailler avec l'éco organisme ou les éco-organismes qui seront agréés.
- Les enjeux pour Mont-Dore Environnement sont, en fonction des flux générés de s'adapter du point de vue des équipements à moderniser ou performer et des modes de fonctionnement. MDE devra envisager toutes les stratégies permettant de préserver et de développer la structure.
- L'amélioration des performances de l'outil industriel reste un objectif par la prise en compte de l'expérience des agents, leur montée en puissance pour accompagner les nouvelles missions, et l'optimisation de la collecte notamment des circuits empruntés par les déchets.
- L'opportunité de l'acquisition d'une seconde presse à balle est à envisager afin d'optimiser les exports en augmentant le poids des balles produites et permettra de sécuriser la continuité de l'activité (en cas de panne de la presse actuelle l'usine est à l'arrêt).

## IV - PRESENTATION DES COMPTES DETAILLES

- Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice écoulé, s'est élevé à 233 806 526 XPF soit une hausse d'environ 21% par rapport à celui de l'exercice 2021 qui était de 193 633 282 XPF ;
- En ajoutant la production stockée, les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges ainsi que les autres produits de gestion courante, le total des produits d'exploitations s'élève à 234 736 698 XPF ;
- Les achats vendus, en considération des achats de marchandises et de valorisation de stocks, se sont élevés à 39 783 692 XPF ;
- Les autres achats et charges externes, à 78 030 224 XPF, représentant une hausse de 3 460 908 XPF par rapport à l'exercice précédent (74 569 316 XPF) ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés, à 729 014 XPF ;
- Les charges de personnel, à 94 604 514 XPF, dont 69 659 230 XPF en salaires et en charges sociales 24 945 284 XPF ;
- La dotation aux amortissements à 11 310 017 XPF ;
- Les autres charges de gestion courante, à 48 200 XPF ;
- Soit un total des charges d'exploitation s'élevant à 224 505 661 XPF ;
- Le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 10 231 037 XPF ;
- Les produits financiers se sont élevés à 326 728 XPF et les charges financières à 2 411 001 XPF ;
- Les produits exceptionnels se sont élevés à 25 263 697 XPF et les charges exceptionnelles à 23 492 175 XPF ;
- Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de 9 918 286 XPF ;
- Par suite, les capitaux propres avant affectation des résultats de l'exercice s'élèvent à 85 658 201 XPF pour un capital social de 117.750.000 XPF ;
- Le total des dettes au passif s'élèvent à 105 377 627 XPF ;
- Le total de l'actif immobilisé, après amortissements et provisions, s'élève à 105 025 067 XPF ;
- Le total de l'actif circulant, après amortissements et provisions, s'élève à 86 010 761 XPF ;
- Le total du bilan net s'élève à 191 035 828 XPF ;

## MANDATAIRES SOCIAUX

Présidente Directrice Générale : La ville du Mont-Dore représentée par Madame Chantal COURTOT

### Administrateurs :

La Ville du Mont-Dore	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mme Chantal COURTOT</li> <li>▪ Mme Elisabeth RIVIERE</li> <li>▪ Mme Nina JULIE</li> <li>▪ Mme Elodie FERRALI</li> </ul>
La Société EEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. François BERGER</li> </ul>
La Société EMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Hiro MATTALIANO</li> </ul>
La Société PIERRE F.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ M. Franck BOCQUET</li> </ul>

Nous vous rappelons que notre société n'a aucune filiale.

## INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société est à ce jour fixé à la somme de 117.750.000 XPF, et divisé en 11.775 actions de 10.000 XPF, chacune de valeur nominale, réparties entre les actionnaires de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions avant augmentation	Capital en % avant augmentation	Nombre d'actions actuellement détenues	Capital en % actuel
Ville du Mont-Dore	5 812	72,70%	9 755	82,85%
E.E.C	250	3,13%	367	3,12%
SVP MANA	250	3,13%	214	1,81%
ENTREPRISE PIERRE F.	513	6,42%	438	3,72%
E.M.C	591	7,39%	505	4,29%
SUD NORD TERRASSEMENT	78	0,98%	67	0,57%
S.R.C.B.G	181	2,26%	155	1,31%
HYDROCLEAN	147	1,84%	126	1,07%
I.F.D	43	0,54%	37	0,31%
Ludovic WAMYTAN	130	1,63%	111	0,94%
<b>TOTAL</b>	<b>7 995</b>	<b>100%</b>	<b>11 775</b>	<b>100%</b>

## PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice écoulé laisse apparaître un bénéfice de 9 994 855 XPF, il vous est proposé d'affecter en totalité en report à nouveau, dont le montant sera porté à un montant débiteur de 35 531 799 XPF.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

---

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice précédent.

## **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

Vous entendrez la lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivant du code de commerce de votre commissaire aux comptes.

## **INFORMATIONS SOCIALES**

---

L'effectif en 2022 est le suivant :

### **Equipe administrative : 3 personnes**

- 1 responsable administratif et financier – CDI Assurant l'intérim de la direction
- 1 secrétaire – CDI
- 1 alternante (BTS GPME)

### **Equipe technique : 21 personnes**

- 1 responsable de centre – CDI
- 8 collecteurs (chauffeurs + ripeurs)
- 2 caristes
- 2 opérateurs de presse à balles
- 8 opérateurs de tri

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Approbation des rapports écrits relatifs aux Sociétés d'Economie Mixte.

**P.J. :** - 4 rapports de gestion ou d'activités ;  
- 4 projets de délibération.

L'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (qui a été étendu aux communes de Nouvelle-Calédonie par l'article 8-1 de la loi n°99-210 du 19 mars 1999) dispose dans son 14<sup>ème</sup> alinéa que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte (SEM).

A la clôture de l'exercice 2022, la ville du Mont-Dore détient des participations dans les sociétés suivantes :

Entité	Capital social en MF	Capital social détenu par la ville du Mont-Dore		Représentants de la ville du Mont-Dore au CA
		en MF	en %	
1 - Mont-Dore Environnement	117,75	97,55	82,85%	COURTOT Chantal, RIVIERE Elizabeth, JULIE Nina, FERRALI Elodie.
2 - SECAL (Société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie)	565,00	21,47	3,80%	SANMOHAMAT Rusmaeni
3 - SEM AGGLO (Société d'économie mixte de l'agglomération)	200,00	14,50	7,25%	SANMOHAMAT Rusmaeni
4 - SEM de Tina	340,378	2,06	0,60%	AFCHAIN Jean-Jacques

Les quatre tableaux suivants présentent une synthèse de l'activité et des ratios financiers des quatre sociétés d'économie mixte précitées.

Les rapports de gestion ou d'activités des sociétés sont joints au présent rapport de présentation.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver le rapport écrit relatif à ces sociétés pour l'exercice 2022.

**Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 18 octobre 2023 :**

- SAEML Mont-Dore Environnement

**Il convient de préciser que Mme JULIÉ, représentant la Ville au sein du conseil d'administration, s'est retirée et n'a pas pris part à l'avis de la commission.**

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- SECAL

**Il convient de préciser que Mme SANMOHAMAT, représentant la Ville au sein du conseil d'administration, s'est retirée et n'a pas pris part à l'avis de la commission.**

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- SEM AGGLO

**Il convient de préciser que Mme SANMOHAMAT, représentant la Ville au sein du conseil d'administration, s'est retirée et n'a pas pris part à l'avis de la commission.**

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- SEM de Tina

**Il convient de préciser que M. AFCHAIN, représentant la Ville au sein du conseil d'administration, s'est retiré et n'a pas pris part à l'avis de la commission.**

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joints, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 OCT. 2023

Pour Le Maire empêché et par délégation  
La 2<sup>ème</sup> adjointe,



Rusmaeni SANMOHAMAT



Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
1 - Mont-Dore Environnement	Collecte, traitement et transport des déchets.	COURTOT Chantal	MU CHEE CHUEN Yasmina	<p>- Total Net traité : 1414 t soit +113 T par rapport à 2021. Cette évolution s'exprime plus particulièrement par une hausse enregistrée sur les volumes traités de déchets issus de la poubelle jaune (+178 t). On note toutefois une baisse des entrées pour les apports de cartons et de papiers pour respectivement -31 t et -51 t.</p> <p>- Export des déchets : 875 t (contre 588 t en 2020).</p> <p>- Le taux de refus représente 26% sur le total des entrants contre 16% en 2021.</p> <p>La société dispose d'un contrat de sous-délégation avec la CSP pour le traitement des déchets valorisables du Mont Dore. La CSP a dénoncé cet accord le 28/09/2020 pour arrêter les approvisionnements à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Mais ceux-ci ont continué. Un différend existe entre la SAEM et la CSP sur le prix de traitement à la tonne prévu à 109 000 F et accepté à 80 000F par la CSP. Cette incertitude entre les 2 prix a généré une provision d'un montant de 2,141 MF.</p> <p>La SEM MD Environnement a également fait l'objet d'un contrôle ICPE. Il est relevé que la SEM devra mettre à jour son fonctionnement pour qu'il réponde à l'évolution de la réglementation du code de l'environnement de la province Sud.</p> <p>En 2022 la ville du Mont-Dore, actionnaire principal de la SEM a annoncé son souhait de vendre ses parts.</p>

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
3 - SEM AGGLO	Construction, promotion et gestion de logements locatifs sociaux.	MALFAR Muriel	PEIRANO Maud	<p>Au cours de l'année 2022, la SEM AGGLO a livré 84 logements, dont 83 neufs. Le patrimoine locatif en exploitation s'établit ainsi à 2140 logements fin 2022 contre 2072 en 2021, soit une hausse du parc de +3,3 %.</p> <p>La SEM a également mis en chantier 4 opérations soit 98 logements en locatif aidé (LLA/LLT) qui seront construits et réhabilités d'ici 2024, ce qui représentera un total de 2,4 milliards XPF d'études et de travaux.</p> <p>En plus de cela, 5 opérations (126 logements) sont déjà en cours de chantier à fin 2022.</p> <p>En complément, elle a finalisé en 2022 la vente à la province Sud de l'ensemble LA FLOTILLE pour un montant total de 180 MF. Pour cette opération, une partie du prix de vente a été perçue en 2021 et le solde de 80 MF a été payé le 24 novembre 2022.</p> <p>La mise en place par la province Sud du projet de requalification « Habitat tranquille – HABILE » visant à redonner de l'attractivité aux résidences et améliorer le cadre de vie des habitants a permis à la SEM de bénéficier de subventions à hauteur de 151,3 millions XPF pour la rénovation de 5 résidences de son parc immobilier. Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2024.</p> <p>Pour 2022, la SEM AGGLO a poursuivi d'importants travaux d'entretiens, de réparations, de renouvellement de composants et de sécurisation de ses autres résidences. Elle a ainsi dépensé 125 MF XPF au titre des gros entretiens et 96 MF XPF au titre de remplacement de composants et travaux d'amélioration soit un total de 221 MF XPF.</p> <p>La structure doit aussi faire face à des problématiques d'augmentation, d'une part, du taux de vacance locative de 5,5%, et d'autre part, du nombre des impayés dont la variation s'est élevée à +75,5 MF XPF pour 2022.</p>

Entité	Faits marquants de la situation financière 2022 et perspective 2023	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
1- Mont-Dore Environnement	<p>L'amélioration de la situation financière de la société se poursuit en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du chiffre d'affaires de 40,173 MF soit +20,75%.</li> <li>• Un maintien du résultat d'exploitation à environ 10 MF soit - 1 MF en comparaison à 2021</li> <li>• Le résultat net comptable qui augmente de 4,512 MF</li> <li>• Les capitaux propres sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.</li> </ul> <p>Pour 2023, la SAEML souhaite jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la mise en place de la filière REP. Elle entend également développer toutes les stratégies disponibles pour préserver et développer sa structure. Elle se fixe également pour objectif l'acquisition d'une seconde presse à balle afin d'optimiser les exports et sécuriser la continuité de l'activité en cas de panne de la presse existante.</p>	234 MF	9,9 MF	22 MF	48%	20	75,8MF	50 MF	85,6 MF

Entité	Faits marquants de la situation financière 2022 et perspective 2023	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
3- SEM AGGLO	<p>Le chiffre d'affaires augmente de 66 MF (soit +4%) qui s'explique principalement par la mise en service des nouveaux logements.</p> <p>La SEM Agglo dégage en 2022 un résultat négatif de 99 MF alors qu'il était de 290 101 MF en 2021.</p> <p>Les dettes financières représentent 54% du passif. Elles ont augmenté de 2%. Au cours de l'exercice, 4 lignes de financements pour les programmes de constructions de logements ont été levées pour 1,1 milliard de francs CFP. Malgré cette maîtrise du taux d'endettement, les taux d'intérêt ont toutefois connu une évolution de 68,4 MF soit une hausse d'environ 33%.</p> <p>Attributaire pour la seconde fois consécutive du marché de gestion des dispositifs d'aides à l'habitat individuel, la SEM continuera à effectuer les missions confiées par la province Sud qui porteront sur l'instruction des dossiers de demandes d'aide mais également sur la poursuite de l'opération de rénovation « Les Hauts de Marconi » dont la réception des travaux de la deuxième tranche devront se faire sur l'exercice 2023. En complément, la SEM maintient les travaux qu'elle a débuté en 2022 pour l'entretien, la réparation, le renouvellement de composant, l'amélioration et la sécurisation de ses résidences.</p>	1 875 MF	-99 MF	3,553 MF	15%	53	20,4 mds F	-	15,7 mds F

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
1 - Mont-Dore Environnement	Collecte, traitement et transport des déchets.	COURTOT Chantal	MU CHEE CHUEN Yasmina	<p>- Total Net traité : 1414 t soit +113 T par rapport à 2021. Cette évolution s'exprime plus particulièrement par une hausse enregistrée sur les volumes traités de déchets issus de la poubelle jaune (+178 t). On note toutefois une baisse des entrées pour les apports de cartons et de papiers pour respectivement -31 t et -51 t.</p> <p>- Export des déchets : 875 t (contre 588 t en 2020).</p> <p>- Le taux de refus représente 26% sur le total des entrants contre 16% en 2021.</p> <p>La société dispose d'un contrat de sous-délégation avec la CSP pour le traitement des déchets valorisables du Mont Dore. La CSP a dénoncé cet accord le 28/09/2020 pour arrêter les approvisionnements à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Mais ceux-ci ont continué. Un différend existe entre la SAEM et la CSP sur le prix de traitement à la tonne prévu à 109 000 F et accepté à 80 000F par la CSP. Cette incertitude entre les 2 prix a généré une provision d'un montant de 2,141 MF.</p> <p>La SEM MD Environnement a également fait l'objet d'un contrôle ICPE. Il est relevé que la SEM devra mettre à jour son fonctionnement pour qu'il réponde à l'évolution de la réglementation du code de l'environnement de la province Sud.</p> <p>En 2022 la ville du Mont-Dore, actionnaire principal de la SEM a annoncé son souhait de vendre ses parts.</p>

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
2 - SECAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement de zones urbaines, industrielles, d'activités économiques, commerciales ou touristiques ;</li> <li>• Opérations de construction immobilières ou patrimoniales portant sur des immeubles d'habitation, d'activités ou de commerce ;</li> <li>• Réalisation d'équipements collectifs ;</li> <li>• Opérations de réhabilitation de patrimoine existant.</li> </ul>	VAIMUA Muliava	ARCHAMBAULT Christophe	<p>La structure juridique de la société a légèrement évolué en 2021, les statuts ont été modifiés pour permettre aux administrateurs de participer aux instances à distance et un changement de représentant pour les administrateurs de l'Etat, de la province Nord, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de l'AFD et de la BCI</p> <p>En 2022, le chiffre d'affaires de la structure est en hausse pour la troisième année consécutive confirmant une reprise d'activité. En parallèle, la maîtrise des dépenses opérationnelles a permis un maintien de l'EBE à 10% du chiffre d'affaires.</p> <p>Ainsi, le résultat de la structure s'élève à 148 MF XPF. A noter toutefois que ce niveau de résultat est exceptionnel et a été atteint grâce à la cession d'actif.</p> <p>Sur l'année écoulée, la SECAL a confirmé l'extension de son champ d'action en fondant son développement sur divers axes dont l'aménagement et le développement du territoire notamment sur Dumbéa (valorisation du foncier et création de nouveaux espace de travail et de vie), Baco à Koné (alternative inédite de logement avec la construction de villa de conception océanienne), Boulouparis (étude d'attractivité demandée par la ville qui souhaite se moderniser tout en préservant son identité) ou encore Wé à Lifou (Un aménagement durable de Wé et le renforcement du tissu économique tout en prenant en compte l'évolution du climat).</p> <p>Elle apporte également à un territoire comme Wallis et Futuna son expertise et ses compétences (étude pour la création d'un segment de pêche hauturière, évaluation de contrat passé entre l'Etat et Wallis et Futuna, accompagnement du plan de relance économique de l'île)</p>

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
3 - SEM AGGLO	Construction, promotion et gestion de logements locatifs sociaux.	MALFAR Muriel	PEIRANO Maud	<p>Au cours de l'année 2022, la SEM AGGLO a livré 84 logements, dont 83 neufs. Le patrimoine locatif en exploitation s'établit ainsi à 2140 logements fin 2022 contre 2072 en 2021, soit une hausse du parc de +3,3 %.</p> <p>La SEM a également mis en chantier 4 opérations soit 98 logements en locatif aidé (LLA/LLT) qui seront construits et réhabilités d'ici 2024, ce qui représentera un total de 2,4 milliards XPF d'études et de travaux.</p> <p>En plus de cela, 5 opérations (126 logements) sont déjà en cours de chantier à fin 2022.</p> <p>En complément, elle a finalisé en 2022 la vente à la province Sud de l'ensemble LA FLOTILLE pour un montant total de 180 MF. Pour cette opération, une partie du prix de vente a été perçue en 2021 et le solde de 80 MF a été payé le 24 novembre 2022.</p> <p>La mise en place par la province Sud du projet de requalification « Habitat tranquille – HABILE » visant à redonner de l'attractivité aux résidences et améliorer le cadre de vie des habitants a permis à la SEM de bénéficier de subventions à hauteur de 151,3 millions XPF pour la rénovation de 5 résidences de son parc immobilier. Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2024.</p> <p>Pour 2022, la SEM AGGLO a poursuivi d'importants travaux d'entretiens, de réparations, de renouvellement de composants et de sécurisation de ses autres résidences. Elle a ainsi dépensé 125 MF XPF au titre des gros entretiens et 96 MF XPF au titre de remplacement de composants et travaux d'amélioration soit un total de 221 MF XPF.</p> <p>La structure doit aussi faire face à des problématiques d'augmentation, d'une part, du taux de vacance locative de 5,5%, et d'autre part, du nombre des impayés dont la variation s'est élevée à +75,5 MF XPF pour 2022.</p>

Entité	Secteur d'activité	Présidence du CA	Direction générale	Faits marquants de la société / de l'activité 2022
4 - SEM de Tina	Gestion d'un parcours de golf.	BRIAULT Jean-Claude	RICAUD Dominique	<p>Augmentation du capital par émission de 1265 actions au profit de la province Sud, réduisant la participation de la commune de 0,63 % à 0,60 %.</p> <p>Le chiffre d'affaires affiche un recul de 2,98 %, soit environ 5 MF de francs CFP de moins qu'en 2021.</p> <p>La SEM enregistre également une érosion relativement importante de son résultat qui passe de 17 MF XPF en 2021 à 4,7 MF XPF en 2022 soit une baisse de 72,7 %. Cela s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réduction des prélèvements des membres cotisants mais également du chiffre d'affaires du Proshop et de la boutique.</li> <li>- Une année avec des pluies exceptionnelles qui ont conduit à de nombreux jours de fermetures.</li> <li>- Des dépenses importantes liées aux études du futur club house</li> <li>- Le départ d'un ancien restaurateur qui a généré des frais importants</li> </ul> <p>La SEM a mis les moyens pour valoriser l'activité du Golf de Tina notamment en réaménageant le lieu ou en mettant en place des journées portes ouvertes pour attirer de nouveaux adhérents.</p>

Entité	Faits marquants de la situation financière 2022 et perspective 2023	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
1- Mont-Dore Environnement	<p>L'amélioration de la situation financière de la société se poursuit en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse du chiffre d'affaires de 40,173 MF soit +20,75%.</li> <li>• Un maintien du résultat d'exploitation à environ 10 MF soit - 1 MF en comparaison à 2021</li> <li>• Le résultat net comptable qui augmente de 4,512 MF</li> <li>• Les capitaux propres sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.</li> </ul> <p>Pour 2023, la SAEML souhaite jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la mise en place de la filière REP. Elle entend également développer toutes les stratégies disponibles pour préserver et développer sa structure. Elle se fixe également pour objectif l'acquisition d'une seconde presse à balle afin d'optimiser les exports et sécuriser la continuité de l'activité en cas de panne de la presse existante.</p>	234 MF	9,9 MF	22 MF	48%	20	75,8MF	50 MF	85,6 MF

Entité	Faits marquants de la situation financière 2022 et perspective 2023	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
2- SECAL	<p>Après une période (2013 à 2017) durant laquelle le chiffre d'affaires a culminé, celui-ci décroît continuellement depuis 2018 jusqu'en 2021 pour reprendre une courbe favorable en 2022 (+883 MF par rapport à 2021)</p> <p>L'année 2022 confirme l'amélioration de la situation de la SECAL avec un résultat qui s'élève à 148 MF contre 58 MF en 2021. Pour rappel, les résultats des 3 années antérieures à 2021 ont été négatifs.</p> <p>On note une baisse des dotations aux amortissements sur immobilisation de 3MF ainsi que des reprises sur amortissement dont la variation s'établit à - 64 MF.</p> <p>Quant à la trésorerie, elle s'établit à 2 053 MF de francs CFP à la clôture de l'exercice 2022, regroupant la trésorerie propre à la société et celle des opérations en mandat et en concession dont la SECAL est dépositaire</p> <p>En 2023, La SECAL affirme sa volonté de développement régional en créant à partir de janvier 2023 une agence à Wallis-et-Futuna. Elle poursuivra également les travaux engagés pour l'amélioration des structures de ce territoire.</p> <p>En mars, elle est missionnée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'accompagner dans la constitution de son dossier de candidature au projet « Trajectoire Recherche Innovation Alimentation Durable » qui l'amènera à transformer durablement le modèle alimentaire du pays.</p>	2 897 MF	148 MF	808 MF	15 %	38	18,5 mds F (Dont 158 MF pour la concession Centre-ville de Boulari)	79 MF	906 MF

Entité	Faits marquants de la situation financière 2022 et perspective 2023	Chiffre d'affaires	Résultat net	CAF	Charges de personnel		Endettement		Capitaux propres
					Poids	Nb pers.	Encours	Garanti par la ville	
3- SEM AGGLO	<p>Le chiffre d'affaires augmente de 66 MF (soit +4%) qui s'explique principalement par la mise en service des nouveaux logements.</p> <p>La SEM Agglo dégage en 2022 un résultat négatif de 99 MF alors qu'il était de 290 101 MF en 2021.</p> <p>Les dettes financières représentent 54% du passif. Elles ont augmenté de 2%. Au cours de l'exercice, 4 lignes de financements pour les programmes de constructions de logements ont été levées pour 1,1 milliard de francs CFP. Malgré cette maîtrise du taux d'endettement, les taux d'intérêt ont toutefois connu une évolution de 68,4 MF soit une hausse d'environ 33%.</p> <p>Attributaire pour la seconde fois consécutive du marché de gestion des dispositifs d'aides à l'habitat individuel, la SEM continuera à effectuer les missions confiées par la province Sud qui porteront sur l'instruction des dossiers de demandes d'aide mais également sur la poursuite de l'opération de rénovation « Les Hauts de Marconi » dont la réception des travaux de la deuxième tranche devront se faire sur l'exercice 2023. En complément, la SEM maintient les travaux qu'elle a débuté en 2022 pour l'entretien, la réparation, le renouvellement de composant, l'amélioration et la sécurisation de ses résidences.</p>	1 875 MF	-99 MF	3,553 MF	15%	53	20,4 mds F	-	15,7 mds F

	<p><u>Faits importants</u> : Dans le cadre de sa recapitalisation, la SEM Agglo a établi ses projections financières détaillées à 20 ans puis à 50 ans. Le besoin de capitaux a été estimé à 1 milliard XPF et sur cette base, le comité d'engagement de la Banque des Territoires a ainsi pu donner son accord en septembre 2022 pour contribuer à une augmentation de capital à hauteur de 500 millions XPF. La province Sud s'est également engagée à apporter sa contribution pour 500 millions dont 400 millions ont déjà été apportés à travers une avance en compte courant. <u>Le travail mené en ce sens se fera dans le cadre du rachat par la province Sud des actions détenues par la commune du Mont-Dore. A noter que cette opération n'aura pas d'impact sur la relation de travail entre la ville et la SEM.</u></p> <p>L'autorité de la concurrence a été notifiée du projet en décembre 2022 et a donné son accord sans réserve le 6 avril 2023 permettant ainsi la finalisation de cette augmentation de capital.</p> <p>La commune du Mont-Dore sort donc de l'actionariat de la SEM AGGLO en 2023.</p>							
4- SEM de Tina	<p>Le chiffre d'affaires est en réduction de 2,98% (soit -5 MF) du fait de la réduction des ventes de marchandises pour près de 15%. Les charges de personnel sont en diminution de 2 points (salaires, charges sociales et personnel extérieur). Elles représentent 47 % des charges d'exploitation contre 49 % en 2021.</p> <p>En 2023, la SEM prévoit de poursuivre ses études pour la création d'un nouveau club house, la rénovation du Proshop et le déplacement d'un hangar à voiturettes.</p>	169,2 MF	+ 4,7MF	6,7 MF	47%	15	24 MF	- 340 MF